

Support rencontre du 23 novembre 2021 avec les entreprises

Présents : C. Courteille, F. Anglezan, P. Villasante, R. Surel, N. Cayre, A. Bonnevide, F. Malbec, C. Pontier

Excusés : C. Roux, I. De Anna Krajcik, S. Magne, E. Serva, C. Gougis, M. Grisolano, J. Gonthier, J. Meynard

Élus : T. Loison et B. Loison

Excusé : G. Estelle, B. Chauvet, E. Chiousse

Agent : S. Valla

Le but de la rencontre est d'échanger les informations et de connaître vos besoins surtout en cette période de crise sanitaire.

Préambule

Remerciement aux entrepreneurs pour leur venue.

Tour de table

Présentation des entreprises et de leurs activités. Puis réponses aux questions ci-dessous.

Comment avez-vous été impacté en 2021 par la crise sanitaire et ses divers couvre-feux ?

La plupart des entreprises ont pu travailler en 2021. Pour certaines il y a des problèmes d'approvisionnement, de hausse de prix des matériaux et des soucis dans les délais de livraison. Il y a eu de la spéculation sur divers matériaux. La situation 2021 n'a rien à voir avec la crise sanitaire de 2020 lors du 1^{er} confinement.

Un entrepreneur souvent en déplacement a eu des difficultés pour trouver des hébergements et gérer les couvre-feux.

D'autres ont travaillé beaucoup en visioconférence avec parfois des soucis de connexion.

Avez-vous continué à travailler ? Oui

Quels sont vos besoins, vos attentes, vos demandes ?

Demande récurrente de difficulté pour le camion de tourner à la Chemin de Parrans / Chemin Grange Soulier et une souche à enlever devant chez M. Surel.

Marquer plus le céder le passage de la Grand-rue après la boulangerie.

Demande sur la fibre ; quand sera-telle fonctionnelle ? Elle devait l'être en fin de 1^{er} semestre 2021 ce sera plutôt en 2022. Il a été installé deux armoires, une montée du Plateau et l'autre au rond-point ; soit 300 abonnés par armoire. Nous allons relancer l'entreprise CIRCET. Pour plus d'informations vous pouvez aller sur le site wigardfibre.fr

En ce qui concerne l'éclairage sur la zone artisanale, la demande a été effectuée auprès du SMEG30 (Syndicat Mixte d'Électricité du Gard) vote le 1^{er} décembre.

Serait-il possible de faire arrêter les enfants devant l'Espace Maurice Fost plutôt qu'à l'abribus route de Bagnols. Nous allons soumettre cette demande au service mobilité de l'agglomération.

L'espace « coworking » au 1^{er} étage de l'Espace Maurice Fost

Présentation du règlement et des tarifs qui ont été votés le 20 octobre 2021.

Toute réservation de salle devra faire l'objet d'une demande écrite adressée au secrétariat de la mairie au plus tôt (au moins un mois avant l'échéance). Le demandeur doit être majeur et jouir de ses droits civiques.

Les salles Matisse, Picasso, Cézanne peuvent être louées pour des activités professionnelles (« coworking » ou toute autre activité commerciale).

Les salles Cézanne et Picasso peuvent être louées en configuration salle de réunion.

Ces salles bénéficient d'espaces communs : hall, sanitaires, tisanerie (évier, réfrigérateur).

Capacités d'accueil des salles :

Salle Cézanne : 14 personnes

Salle Picasso : 9 personnes

Salle Matisse : 3 personnes

Tarifs des pour des activités professionnelles

	Salle Cézanne		Salle Picasso		Salle Matisse	
Utilisateur	Vénéjanais	Non-Vénéjanais	Vénéjanais	Non-Vénéjanais	Vénéjanais	Non-Vénéjanais
La journée	20 €	40 €	12 €	24 €	10 €	20 €
La ½ journée	12 €	24 €	8 €	16 €	6 €	12 €
Dont Arrhes	La moitié de la somme	La moitié de la somme	La moitié de la somme	La moitié de la somme	La moitié de la somme	La moitié de la somme
Forfait/Caution ménage et déchets	20 €	20 €	15 €	15 €	12 €	12 €
Dépôt de garantie	300 €	500 €	300 €	500 €	300 €	500 €

Si une salle est louée un jour ou une demi-journée toute l'année, le paiement se fera mensuellement avec une réduction de 20 %.

II Proposition de travaux aux entreprises locales

La municipalité s'est engagée lors de sa campagne à proposer du travail en premier aux entreprises vénéjanaises puis à celles du Gard Rhodanien et du Gard avant de solliciter celles d'autres territoires. Le maire a signé la chartre « Acheter local » de Grisbi.

III Aides financières pour les petites entreprises

1 Fonds de Fonds France Relance État-Régions

Du 10 septembre 2021 au 09 septembre 2025

La relance de l'économie et le soutien aux entreprises impactées par la crise nécessite une action en fonds propres coordonnée de l'État et des Régions, en lien avec une mobilisation des investisseurs publics et privés. Dans le cadre du plan de relance Facilité pour la Reprise et la Résilience validé par la Commission Européenne le 23 juin 2021, l'État a abondé à hauteur de 250 M€ un nouveau fonds de fonds (Fonds de France Relance État-Régions, le « FFRER ») qui investira aux côtés des Régions et des partenaires privés dans des fonds d'investissement régionaux. Cette action vise à renforcer les fonds propres des PME, et notamment les petites PME dans les territoires, leur compétitivité et leur capacité de résilience et d'investissement à long terme.

Pour plus d'information cliquez sur le lien :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/fonds-de-fonds-france-relance-etat-regions>

Comment soumettre un projet de fonds au FFRER ?

Bpifrance Investissement, en tant que gestionnaire du FFRER, sera en charge de la sélection des fonds et des équipes de gestion associées, qui se portent candidates à un investissement du FFRER. Les projets de fonds seront évalués par les équipes d'investissement « fonds de fonds » de Bpifrance (contact : fof@bpifrance.fr).

2 Aides aux entreprises pour favoriser leur transition écologique

Les entreprises s'engageant dans une maîtrise de leurs dépenses énergétiques et une démarche de production moins polluante peuvent bénéficier d'aides et de financements publics.

L'ADEME accompagne les entreprises dans leurs projets de transition écologique et énergétique, pour en savoir plus cliquez sur <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres>

3 Prêt Eco-Énergie (PEE)

Ce dispositif est à destination des micro-entreprises, TPE et PME ayant plus de 3 ans d'existence et étant financièrement saines. Pour en bénéficier, l'entreprise doit s'engager dans un programme d'investissement qui aura pour finalité d'améliorer leur efficacité énergétique. C'est un prêt participatif pouvant aller jusqu'à 100 000 euros qui est assimilé à des fonds propres lui permettant ainsi d'être renseigné sur une ligne spécifique du bilan de l'entreprise.

Le prêt Eco-Énergie est proposé par Bpifrance, qui s'engage avec les entreprises en faveur de la transition écologique et énergétique (TEE).

Plus d'informations en cliquant sur : <https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/dessinemoi-transition-ecologique-et-energetique-bpifrance-sengage-avec-vous>

IV Point sur le PLU

L'année dernière le 8 juillet, nous avons choisi l'urbaniste M. Crouzet pour la réalisation du PLU. Le 2 septembre suivant nous avons débattu en conseil municipale sur les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Le 2 mars 2021 nous avons rencontré les PPA (Personnes Publiques Associées) pour leur présenter le diagnostic et les orientations. Le 27 mai 2021 rencontre de la DDTM service architecture. Le 4 juin nous avons rencontré les vénéjanais pour leur présenter le diagnostic. Nous avons Le PADD et le zonage

sont en cours d'élaboration. Nous avons zoné la partie devant l'entreprise Anglezan comme extension de la zone artisanale. Pour environ 2 ha.

V Autres points abordés

La redevance incitative selon le principe du pollueur/payeur qui sera mise en place par l'agglomération en 2023. La distribution des bacs pucés est quasi finie sur Vénéjan.

Il y aura un forfait de 12 levées par an, la collecte se fera tous les mardis comme aujourd'hui. Vous aurez la possibilité de sortir vos poubelles plus que 12 fois par an en payant plus. La distribution ne sera pas terminée sur tout le territoire fin décembre il manque tout le nord du territoire. Il vaut mieux compter sur fin juin. La simulation risque donc d'être que sur 6 mois si elle est mise en place.

La mise en place de cette redevance interpelle les entreprises qui étaient présentes à cette rencontre.

La vignette déchèterie devrait augmenter pour les entreprises. Celles qui génèrent de gros déchets comme celles du BTP ou des espaces verts vont voir leur vignette plus que doubler. Cela va être voté prochainement en conseil d'agglomération.